

## **La Municipalité de Renens s'engage contre l'initiative "pour l'autodétermination"**

**La Municipalité de Renens recommande de voter NON à l'initiative populaire "Le droit suisse au lieu de juges étrangers", soumise au vote du peuple le 25 novembre prochain. Ce texte menace certains traités internationaux, portant atteinte à la sécurité du droit et, de ce fait, à la crédibilité internationale ainsi qu'à la place économique suisse. Finalement, l'initiative fait peser une menace importante sur la protection des droits de l'homme.**

L'initiative populaire "Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)" vise à faire primer la Constitution fédérale sur le droit international, à l'exception des normes de droit impératif (interdiction du génocide, interdiction de la torture, etc.). En cas de contradictions, les obligations du droit international devraient donc être ajustées aux dispositions de la Constitution, le cas échéant en résiliant les traités concernés. Les domaines en question sont divers et représentent un enjeu considérable pour l'entier de la population, comme le commerce de marchandises, l'éducation, l'environnement ou la formation.

Etant donné la taille de son marché, la capacité économique de la Suisse dépend directement des exportations et des échanges avec ses partenaires internationaux. Sa stabilité politique et économique la positionne comme un acteur fiable et important, garantissant la prospérité des entreprises installées sur le territoire – PME suisses et entreprises internationales – et la création d'emplois. Un salaire sur deux versés dans le pays, et dans le Canton de Vaud, provient ainsi de la possibilité d'exporter des biens et services. Sans un ordre juridique stable et prévisible, les relations commerciales seront mises en danger et la crédibilité de la Suisse affaiblie. De plus, en violant un traité, le pays engage sa responsabilité et risque de faire l'objet de mesures de rétorsion de la part d'autres Etats.

En cas d'acceptation, l'économie locale pourrait également être mise à mal. En effet, le territoire renanais compte un nombre croissant d'entreprises prometteuses et confirmées – en matière d'innovation technologique notamment -, dont les relations avec des partenaires étrangers sont essentielles à leur développement économique.

Par ailleurs, si l'initiative venait à être acceptée par le peuple, des conventions essentielles à la protection des droits fondamentaux, à l'instar de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), seraient menacées et risqueraient de ne plus être appliquées. Cela même si ces droits ne sont pas garantis de manière absolue par la Constitution fédérale.

Pour garantir la sécurité du droit, la protection des droits fondamentaux en Suisse et le maintien de relations fiables et constantes avec les autres Etats, la Municipalité de Renens vous invite à voter NON à l'initiative "pour l'autodétermination" le 25 novembre prochain.

### **Renseignements :**

**Jean-François Clément**     *Syndic*  
079 645 79 77